

Déclaration de travaux

sur le territoire de la commune de Junglinster

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

C.P. : _____ Localité : _____

Adresse mail : _____ Téléphone : _____

vous fais part des travaux d'entretien suivants :

La réfection énergétique de la façade	La réfection de la toiture
La mise en peinture de la façade	La réfection des fenêtres existantes
La réfection de l'entrée de garage	L'aménagement d'un parking privé <i>(joindre un croquis)</i>
La mise en place de Velux	La mise en place d'un conduit de cheminée
Autre/Précisions:	

à l'adresse : _____

C.P. : _____ Localité : _____

Le montant approximatif de la dépense s'élève à _____

Date d'exécution: _____ Date de la demande : _____

Afin de pouvoir profiter des aides financières accordées par l'Etat et/ou la commune, nous vous invitons à contacter MyEnergy par téléphone au 8002 11 90 pour un conseil gratuit chez vous ou auprès du infopoint de Junglinster. Plus d'information à ce sujet sur www.myenergy.lu.

La déclaration est à introduire par voie postale à l'adresse suivante :

Administration communale de Junglinster

12, rue de Bourglinster

B.P.14 L-6101 Junglinster

Les données personnelles collectées sur base volontaire à travers ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration communale de Junglinster. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de vos données personnelles conformément au Règlement Européen de Protection des Données du 25 mai 2018. Les données collectées seront conservées conformément aux exigences légales prévues en la matière. Les données collectées peuvent être mises à disposition d'un bureau d'étude ou d'un bureau d'architecte agissant comme sous-traitant de la commune à des fins de contrôle de conformité de votre demande d'autorisation de construire par rapport à la réglementation urbanistique communale. Vous pouvez faire valoir vos droits en adressant votre demande à dpo@junglinster.lu

Extrait de l'article 98 du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites

(1) Déclaration de travaux

La déclaration de travaux doit être adressée en un seul exemplaire par écrit au Bourgmestre quinze jours au plus tard avant le début des travaux. Elle doit au moins indiquer le nom du propriétaire, l'adresse de l'immeuble concerné et la nature des travaux envisagés. La déclaration doit être complétée par un descriptif complet de travaux ainsi que, le cas échéant, un plan d'implantation et des vues en élévation des constructions ou aménagements concernés par les travaux. Ces documents seront à présenter sur simple demande de l'Administration Communale.